

CALENDRIER ETUDIANTS BIOINGENIEURS

Année académique 2017-2018

ETUDIANTS BACHELIER BLOC 3

Anglais scientifique et projet de recherche	Rapport à envoyer en format .pdf au plus tard le vendredi 30 mars 2018 (<u>avant midi</u>) au Professeur Christian Hermans (christian.hermans@ulb.ac.be)
--	--

ETUDIANTS MASTER BLOC 1

Mémoire de fin d'études (entamé durant les vacances académiques qui précèdent le bloc 2 du MA)	Le vendredi 18 mai 2018 : les étudiants désireux de commencer leur mémoire durant les vacances académiques qui précèdent le MA2 ont l'obligation d'en informer l'école par un courrier/courriel adressé à l'adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx, S.UB2.155
Stages qui se dérouleront entre juillet et octobre 2018	Vendredi 29 juin 2018, avant midi : Remise de la convention de stage signée par le maître de stage et le superviseur académique, chez le conseiller pédagogique Romain Depireux, local UB4.225

ETUDIANTS MASTER BLOC 2

Choix cours à option	Suivre strictement la procédure ci-après : - Compléter le formulaire en ligne sur le site de l'Ecole de bioingénieurs et le renvoyer à eib@admin.ulb.ac.be pour le vendredi 6 octobre au + tard; quand vos choix auront été validés par les présidents de jurys des masters, vous recevrez un mail vous autorisant à encoder vos options en ligne sur MONULB.
Thème du mémoire de fin d'études	Compléter le formulaire adhoc (cfr site EIB) et le communiquer à l'adjointe de l'Ecole au plus tard le vendredi 6 octobre 2017 : - une 1ère version par mail (sans la signature du directeur) à l'adresse eib@admin.ulb.ac.be , - une 2 ^e version papier (AVEC la signature du directeur de MFE) à déposer au secrétariat de l'école-Local UB2155
Titre définitif du mémoire et choix de la session	Formulaire à communiquer au plus tard lundi 16 avril 2018, 12h, à l'adjointe de l'Ecole, par courriel ou courrier
Dépôt Mémoire de Fin d'Etudes	5 exemplaires du M.F.E. à remettre par l'étudiant aux personnes suivantes : Directeur + les 2 lecteurs + Secrétaire du Jury + adjointe de l'Ecole, Mme Hendrickx (cet exemplaire faisant foi du dépôt à la date prévue), voir dates ci-après

DATES DEFENSES MFE 1^{ère} SESSION

Défenses des M.F.E.	Lundi 2 et mardi 3 juillet 2018
Dépôt des M.F.E.	Lundi 18 juin 2018 (de 10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	Vendredi 6 juillet, 10h, salle Solvay
A l'issue de la délibération et jusqu'au 10 juillet 2018	Inscription à la 2 ^e session (y compris les étudiants qui ne doivent plus passer que le mémoire !!!)

DATES DEFENSES MFE 2^e SESSION

Défenses des M.F.E.	Lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 septembre 2018
Dépôt des M.F.E.	Lundi 20 août 2018 (10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	Mercredi 12 septembre, 11h, salle Solvay
Proclamation des années de master	Jeudi 13 septembre 2018, 17h00, Janson

DATES DEFENSES MFE JANVIER 2018

(Uniquement pour des étudiants ayant réussi tous les examens de master, sans exception)

Défenses des M.F.E.	Semaine du 22 janvier 2018 (jour à fixer avec le directeur du MFE)
Dépôt des M.F.E.	Lundi 8 janvier 2018 (10 à 14h), local UB2.155

En janvier, la délibération a lieu immédiatement après les défenses.

TOUT RETARD DANS LE DEPOT DES DOCUMENTS SERA SANCTIONNE PAR DES PENALITES :

Les MFE défendus lors de la 1^{ère} session doivent être déposés le lundi 18 juin 2018. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

En cas de retard, les pénalités suivantes seront appliquées : 3 points pour un dépôt le mardi 19 juin ; 4 points pour un dépôt le mercredi 20 juin ; 5 points pour le jeudi 21 juin 2018. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 22 juin 2018 verront leur défense de mémoire automatiquement reportée à la 2^e session.

Les MFE défendus lors de la 2^e session doivent être déposés le lundi 20 août 2018. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

Pour la deuxième session, les pénalités seront : 3 points pour un dépôt le mardi 21 août ; 4 points pour un dépôt le mercredi 22 août ; 5 points pour le jeudi 23 août 2018. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 24 août 2018 seront sanctionnés par la note ABS au mémoire.

Les MFE défendus lors de la session de janvier doivent être déposés le lundi 8 janvier 2018. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

En cas de retard, les pénalités seront : 3 points pour un dépôt le mardi 9 janvier ; 4 points pour un dépôt le mercredi 10 janvier ; 5 points pour le jeudi 11 janvier 2018. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 12 janvier 2018 verront leur défense de mémoire automatiquement reportée à la session de juin 2018.